DEFENDRE! LA PLACE DE L'AVOCAT, L'INDÉPENDANCE DE L'AVOCAT ET LA PROTECTION FINANCIÈRE ET SOCIALE DE L'AVOCAT, GARANTE DE SON INDÉPENDANCE.



Nous ne nous ressemblons pas, nos parcours sont différents, tout comme nos modes d'exercices, nos activités et notre séniorité. Mais une chose nous rassemble : nous aimons notre métier d'avocat et nous voulons le protéger.



Notre liste

Pierre Brégou Amale Kenbib Guillaume Anquetil Danièle Tetreau-Roche Julien Gasbaoui Isabelle Dahan Loïc Guérin Amélie Calmettes Sébastien Pitoun Sabine Descamps Jérôme Charpentier Hedwige Vlasto Olivier Darnis Anne Van Deth-Tixeront Philippe Bayle Laura Bertrand





Suivez-nous

@DefendreEnsemble

DEFENDRE! la place de l'avocat

Pour une réaffirmation du rôle de l'avocat dans le processus judiciaire : Notre présence physique en audience n'est pas négociable. Il est impératif de s'opposer à la généralisation des visios et des procédures sans audience dont on voit poindre qu'elles sont imaginées au-delà des seuls temps de crise.

Pour un accès normal au juge et au greffe : cet accès n'est pas une faveur qui nous est faite : nous ne sommes pas des visiteurs des juridictions dont on tolérerait la présence.

Pour la mise en place d'un **dialogue apaisé avec les personnels judiciaires** afin qu'ils appréhendent nos conditions d'exercice.

Pour une réforme (ultime !) permettant de retrouver des procédures civile et pénale plus compréhensibles, moins anxiogènes et piégeuses. La procédure doit être un moyen d'accès au droit, pas un obstacle.

DEFENDRE! l'indépendance de l'avocat.

Pour un secret professionnel inviolable : nos cabinets, nos domiciles personnels et nos téléphones ne sont pas des creusets où l'on vient puiser des éléments à charge contre les justiciables.

Pour une profession unie et égalitaire et pour lutter contre le sentiment d'entre-soi : les instances représentatives le sont pour tous les confrères : il n'y a pas de petits ou de grands avocats, il n'y a que des avocats.

Pour des moyens financiers garantissant notre indépendance : une TVA réduite pour les particuliers ou déductible et une revalorisation décente de l'AJ avec des paiements sans délai.

DEFENDRE ! la protection financière et sociale de l'avocat, garante de son indépendance.

Pour protéger nos cabinets en temps de crise en mettant en place des mécanismes pérennes permettant de suspendre les taxes, cotisations et la création d'un fonds solidaire.

Pour nous permettre la poursuite de nos activités après un accident de la vie ou des événements heureux : mise en place d'un régime complémentaire nationale de prévoyance pour les avocats sous l'égide du CNB en coordination avec la CNBF.

Pour une **préservation de notre système de retraite** : la CNBF, gérée par et pour les avocats en toute indépendance est viable, s'agissant tant de la retraite que de notre prévoyance. Elle doit rester indépendante de l'Urssaf et du régime universel.